



CE septembre 2015

Communications du Président du CE sur :

- **Le fonctionnement du Conseil d'Administration.** Dorénavant (dès le CA d'octobre), les représentants du personnel seront conviés aux Commissions qui précèdent le CA formel. Ils n'auront pas de droit de vote, le Code de la Mutualité ne l'ayant pas encore prévu. Les 8 représentants des salariés aux CA ont été invités à réfléchir aux modalités de leurs interventions en fonction des enjeux d'un Conseil d'Administration. Les conditions de renouvellement des représentants du personnel au CA sont également envisagées puisque les mandats actuels arrivent à expiration à la fin de l'année (il y a préalablement eu une hypothèse de prorogation de quelques mois en perspective de l'évolution de la réglementation).
- Le transfert de 436 salariés LMDE à la CNAM sur 56 CPAM.
- **Le lancement de l'enquête bien-être au travail** avec envoi d'un code sur l'adresse mail de chaque salarié et possibilité éventuel de transférer sur son mail personnel pour répondre depuis un autre lieu avec un code pour la confidentialité des réponses.

Projet OCEAN de mise en œuvre d'un outil de dématérialisation des ordres de mission et des processus de réservation et de remboursement des notes de frais associés

Ce projet vise une dématérialisation de toute la chaîne voyages et déplacements (gain en fluidité, arrêt d'utilisation de carte bancaire personnelle pour voyages et nuitées, amélioration des délais de traitement, meilleure adéquation à la politique de voyage du groupe, circuit de validation beaucoup plus court). Cela correspondrait à une optimisation des conditions de réservation, de validation des voyages et des frais de déplacements. Il y aurait extension du nombre d'hôtels référencés par le réseau et les salariés n'auraient plus à faire l'avance de garantie et de paiement de la nuitée. Union serait pilote compte tenu de la part qu'elle représente dans ce type de dépenses. La mise en œuvre démarrerait à mi-octobre.

Les élus CFDT ont émis un avis favorable à ce projet : optimisation pour les personnes en charge de la gestion des feuilles de remboursement de frais, amélioration pour les utilisateurs en particulier la réduction considérable des avances de frais dans le contexte de la mission ou de la formation. Cet outil n'est cependant pas encore complètement adapté à la pratique syndicale dans la mesure où les élus et militants syndicaux ne sont pas soumis, pour leurs déplacements, à autorisation préalable sous la forme de l'ordre de mission (acte hiérarchique). Sur ce plan, l'outil est encore perfectible, même si l'ordre de mission peut être établi à posteriori.

Vote pour unanime (absence des élus CGT lors de cette assemblée plénière du CE)

Modifications intervenues dans la Convention Collective de la Mutualité ou accords applicables au sein de MGEN Union.

Cet exercice annuel est obligatoire. Il donne l'occasion de dresser un bilan des accords conclus dans l'année.

Brèves CFDT CE MGEN Union – 30 septembre 2015

Les élus CFDT ont néanmoins interpellé sur l'application à Mgen Union de l'accord relatif au CHSCT Mutuelle avec deux demandes de clarification :

- Mention de la nature de l'instance, CHSCT ou CHSCT Mutuelle sur la convocation (la composition des deux instances n'est pas identique),
- La confirmation de notre lecture du protocole d'accord, à savoir la possibilité de présence de la secrétaire adjointe du Comité d'établissement en cas d'impossibilité de présence es qualité de la secrétaire du Comité d'Etablissement.
Le Président du CE réserve sa réponse sur ce dernier point depuis plusieurs mois. Pourquoi cette « résistance » ?
- Nous avons par ailleurs soutenu la demande du représentant syndical CGT sur la dotation en matériel des organisations syndicales prévue au protocole sur le droit syndical.

Projet de recours à un prestataire extérieur pour l'accueil des salles de formation de MGEN Union

Ce projet consiste à externaliser les postes relatifs à l'accueil des salles de formation.

Les élus CFDT ont exprimé leur incompréhension de la logique concernant ces postes, externalisés, puis ré internalisés, pour de nouveau être proposés en externalisation. Nous avons considéré qu'il y avait les compétences en interne, notamment sur des fonctions qui ne demanderaient qu'à plus de polyvalence ou pour des salariés qui y verraient l'occasion d'une évolution de poste. Compte tenu de l'amplitude horaire, un accueil par plusieurs personnes pourrait être envisagé. Enfin nous présenter une note le 30 septembre pour une mise en œuvre le 1er octobre, que dire ?

Avis : 3 contre (CFDT), 2 abstentions (CGC)

Prochain Comité d'Etablissement le 29 octobre 2015

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>

Attention: publication de la circulaire chèque-culture adulte, nouvelle prestation CCE
Retour des formulaires et des pièces jointes pour le 31 octobre